

LE DIAGNOSTIC : Une vue d'ensemble de notre territoire

Le diagnostic est la première étape de l'élaboration du PLUi. Il constitue un état des lieux du territoire. Son approche détaillée sur une multitude de thèmes permet de dégager les grands enjeux et de définir des objectifs.

Jura Nord, un territoire accueillant qui se renforce

Une population composée en majorité de familles et de personnes âgées



- Une dynamique démographique positive mais en cours de ralentissement soutenue par un solde naturel à **+0,46%/an**.



- **Un vieillissement de la population** amorcé, avec une augmentation particulière des 40-60 ans.



- Une population plutôt jeune, **27% de moins de 20ans en 2013**, pour 24% à l'échelle du département.



- **Une diminution de la taille moyenne des ménages** et une part des ménages de personnes seules en augmentation.

59%

des ménages sont composés de maximum 2 personnes en 2014 (contre 58% en 2009).



29 %
ménage de 1 personne



30 %
couple sans enfant



33 %
couple avec enfant(s)



7 %
famille monoparentale



1 %
autre ménage sans famille

À SAVOIR

Le territoire est lauréat du projet Territoire à Energie Positive pour le Croissance Verte de 2017 et bénéficie de soutiens financiers et techniques pour : - réduire la consommation et la précarité énergétique des ménages - développer la production d'énergies renouvelables

Une offre de logements à adapter



- Une production de logements représentée quasi exclusivement par le **logement individuel (88%)**.



- **Une inadéquation entre la taille des logements et la taille des ménages.**



- Une production qui connaît un ralentissement depuis 2007.



- **Un taux de vacances des logements en augmentation**, notamment dans les pôles de vie.



- **Le parc de logement est vieillissant**, la moitié des logements ont été construits avant 1970, soit avant la première réglementation thermique. Une situation qui peut générer des risques de précarité énergétique.

1 %
1 pièce

4 %
2 pièces

19%

des logements sont composés de 3 pièces maximum en 2014 (contre 20% en 2009).

14 %
3 pièces

26 %
4 pièces

55 %
5 pièces et plus



Des équipements bien implantés à renforcer

- La proximité de **2 pôles de services majeurs** : Besançon et Dôle.
- Des structures culturelles et sociales **ancrées sur le territoire**.
- La **vie associative** est riche et dynamique, et renforce l'identité locale et l'attractivité des communes.
- Des **équipements à renforcer** au Nord pour une meilleure répartition sur le territoire.
- Les **services aux personnes âgées** demandent à être renforcés.



UN PAYSAGE RURAL pour un cadre de vie préservé

L'état initial de l'environnement constitue la première étape de l'évaluation environnementale du projet de territoire. De la même manière que le diagnostic, il définit les constats environnementaux en terme de paysage, biodiversité, ressource en eau, risques et énergie. Il permet aussi de mettre en évidence les enjeux auxquels le PLUi devra répondre dans la construction de son projet de développement pour l'ancrer dans une démarche écologique et durable.

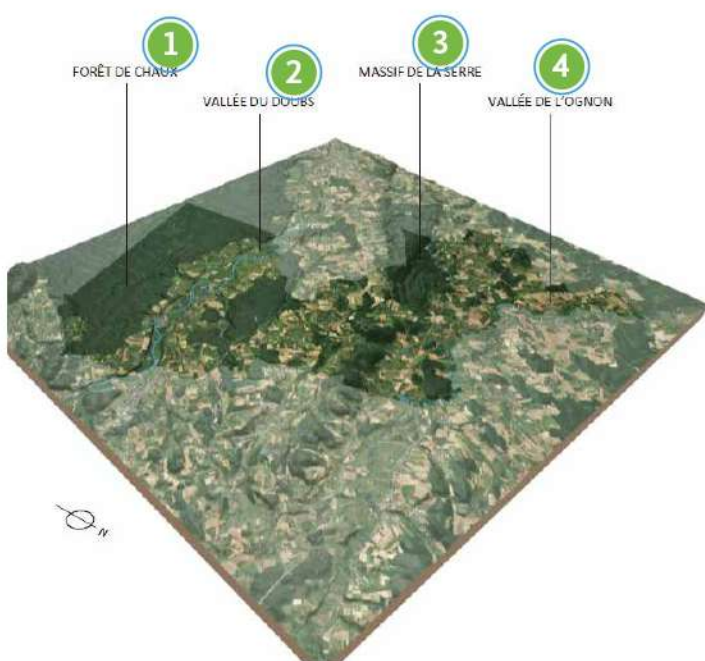
Un environnement vallonné avec une forte présence des boisements



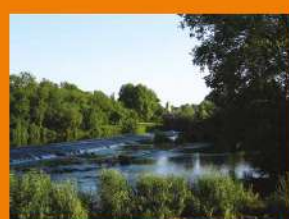
- Des entités géographiques fortes qui structurent le territoire :



- La forêt couvre la moitié du territoire, les surfaces agricoles 41% et les espaces urbains 4%.



① La forêt de Chaux



② Le Doubs et le clocher de Brans, ambiance paysagère remarquable depuis Ranchot



③ Le bourg perché - Offlanges



④ Le bourg implanté aux creux de collines, Pagny

Une richesse patrimoniale identitaire



Architectures industrielle néo-classique à Fraisans



Projet contemporain valorisant l'ancien lavoir à Sermange

- Une **diversité** patrimoniale et des éléments caractéristiques.
- 30 monuments historiques** dispersés sur le territoire.
- Une forte **identité industrielle**.
- Éléments architecturaux typiques** : voûtes, pierres et maisons de polycultures.
- Des itinéraires de découvertes** nombreux et structurants.
- Les fontaines et lavoirs** sont très nombreux mais ne structurent plus l'espace public. Parfois hors d'eau ou rebouchés leur valorisation pourrait être un levier de requalification des anciens lieux de centralité.



Architecture de pierres à Gendrey



Fontaine banalisée à Thervay

Un paysage rural pour un cadre de vie préservé



Zone humide de l'Ogon à Vitreux

Un patrimoine naturel qui s'articule entre les forêts et les rivières

À SAVOIR

La Trame Verte et Bleue est un outil de préservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire. Elle se présente sous la forme d'un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques.

- Deux types d'espaces sont à préserver :
 - **les réservoirs de biodiversité**, où vivent les espèces patrimoniales
 - **les corridors écologiques**, qui connectent les réservoirs et permettent la circulation de la faune.

Les cours d'eau sont considérés à la fois comme réservoirs et comme corridors.

- Le territoire comprend de **nombreux sites remarquables** répertoriés au sein de zonages environnementaux patrimoniaux ou réglementaires (sites Natura 2000, APPB, ZNIEFF* I et II). La majorité d'entre eux sont compris au sein du Massif de la Serre et de la Forêt de Chaux, grands massifs boisés recoupant le territoire.
- Les réservoirs de biodiversité des zonages environnementaux représentent près de **30% de la superficie du territoire**.

- Les inventaires réalisés sur le territoire révèlent une **diversité d'habitats** remarquables accueillant une biodiversité impressionnante
- Le territoire est structuré par **deux rivières, le Doubs et l'Ogon**. Elles bénéficient de contrats de rivière. Leur écosystème est riche mais fragilisé par les pollutions, en particulier celles liées aux cultures et à l'industrie.

À SAVOIR

Un contrat de rivière est un engagement sur un programme d'actions pour la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques sur un périmètre donné.

- Les cours d'eau s'étendent sur plus de **330km**, dont 15% pour le Doubs et l'Ogon.
- Les nombreux méandres de ces rivières sont **propices aux zones humides**. Un milieu qui représente près de 17% de la superficie du territoire et abrite une biodiversité spécifique.

* APPB : Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

La gravière de Pagny



La forêt de Chaux à Our



Des éléments fragmentants menaçant la fonctionnalité écologique

Le réseau écologique est fragmenté par les **infrastructures de transport terrestre** tels que la ligne RER, l'autoroute A36 et la RD 673 concentrées de part et d'autre du Doubs ainsi que par la LGV, traversant le territoire au Nord.

Les corridors écologiques sont donc **contraints sur un axe Nord-Sud** ce qui fragilise les interactions entre les principaux réservoirs de biodiversité.



Voie ferrée LGV imperméable à la Trame Verte et Bleue

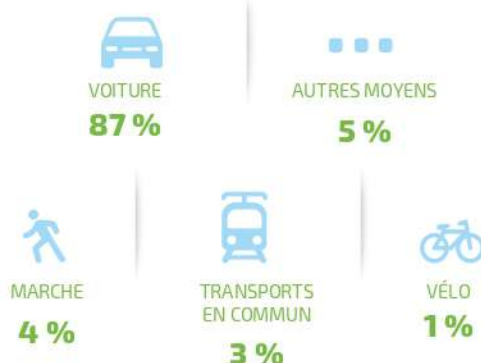
UN TERRITOIRE STRUCTURÉ pour les activités des habitants

Des mobilités principalement automobiles...

- Une **bonne accessibilité** au réseau routier structurant grâce au passage de l'A36, la RD673 et la RD475.
- Un **flux de poids lourds important** sur les grands axes et au sein de certains bourgs au réseau viaire inadapté à ce type de trafic.

- Des déplacements **domicile-travail dominés par la voiture individuelle** (87% en 2014) qui participent à l'origine d'un trafic routier important.
- Une dépendance à la voiture **renforcée par la dépendance du territoire** en matière d'emplois vis-à-vis des agglomérations de Besançon et Dole.

Répartition des moyens de déplacement sur le territoire ...



Des alternatives qui se diversifient

- Le **trafic ferroviaire et le réseau de bus**, tout deux limités, ne constituent pas une alternative à la voiture pour les trajets du quotidien.
- Une **politique de développement du covoiturage** grâce à l'aménagement d'aires dédiées et l'installation d'aménagements piétons témoignent d'une volonté de faciliter les modes doux.
- Une absence des continuités piétonnes au sein des centres-bourg, mais des **aménagements récents** visant à sécuriser ces déplacements.
- Un accès au **Très Haut débit encore limité** et très disparate sur le territoire malgré une politique volontariste de l'intercommunalité, du Département, de la Région et de l'État afin de favoriser le développement du télé-travail



Une économie ajustée à l'échelle du territoire

Une majorité d'actifs qui travaille en dehors du territoire

- Un **bassin d'emploi limité** et concurrencé par la proximité avec les agglomérations de Besançon et de Dole.
- Le territoire compte bien **plus d'actif occupés que d'emplois**, signe de migration résidentiel des agglomérations de Besançon et de Dole sur le territoire.
- Un **desserrement résidentiel** des agglomérations de Besançon et Dole sur le territoire.

Des zones d'activités qui peuvent se développer

- Les **zones d'activités** sont principalement localisées le long de la RD673.
- Des **disponibilités de développement** dans les zones d'activités existantes.
- Un projet d'**extension de la zone d'activités** Les Perrières à Dampierre.
- Une **reconversion de l'entreprise Tefal** à Dampierre à encourager.

Des ressources locales qui soutiennent le développement du tourisme

- Un **patrimoine naturel et architectural** support de l'attractivité touristique du territoire.
- Une **capacité en hébergement touristique limitée**, dont le développement est contraint par l'offre existante à Besançon et Dole.

